

Tél : 03.21.13.03.47
Fax : 03.21.43.54.40



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 avril à 15 Heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle Duhamel, sous la présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, en suite de convocation en date du 25 Mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

*Etaient présents : Tous les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à l'exception de Mesdames Corinne LEFEBVRE, Martine VAN PARYS et Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE, absent(es) excusé(es).
Monsieur Thierry BALINGHIEN, absent.*

OBJET : Convention « Leclerc ».

La Loi n°2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire impose aux commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400 m² de proposer aux associations habilitées à recevoir des contributions publiques destinées à mettre en œuvre de l'aide alimentaire, de conclure une convention précisant les modalités selon lesquelles les denrées alimentaires leur sont cédées à titre gratuit.

Dans le cadre de son activité, la SAS SODILOISON peut être amenée à sortir de la commercialisation certaines marchandises, notamment des produits frais, pour garantir à ses clients des délais de conservation et de consommation personnelle les plus longs possibles et ce alors que ces produits sont encore consommables.

Dans le cadre d'une politique de développement durable et dans une volonté d'inscrire son activité dans une démarche citoyenne et humanitaire, la SAS SODILOISON a décidé de renouveler son aide au Centre Communal d'Action Sociale en organisant un partenariat, formalisé par la signature de conventions.

Où l'exposé qui précède, les Membres du Conseil d'Administration :

Vote à l'Unanimité

-émettent un avis favorable,

-autorisent Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale à signer la convention de partenariat entre la SAS SODILOISON et le Centre Communal d'Action Sociale.

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Loison-sous-Lens, le 8 avril 2024*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216205237-20240408-del-080424-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024



Daniel KRUSZKA